



manque de communication sur une ecole privé, puis je quitter l'ecole sans payer les heures impayés

Par **lapicalou**, le **11/12/2023** à **01:19**

Bonjour, je ne sais pas quoi faire j'ai donc besoin d'aide dans ma situation.
J'ai postulé dans une ecole de design qui ouvre une filiale dans ma ville. Etant donné que j'ai postulé tard dans les inscriptions et que l'ecole n'était pas encore ouverte donc tres peu d'informations, on m'a fait la description une formation qui ne correspond pas dutout au programme actuel de mon bachelor. Durant 3 mois j'ai laissé le temps a l'ecole de mettre en place son progamme mais rien ne change. Je ne suis donc pas dutout satisfaite de ce programme qui n'est absolument pas pour laquelle j'ai payé et veut partir mais nous avons signés un contrat qui stipule que l'année doit obligatoirement etre payé dans son entiereté meme si je quitte l'ecole.
Je vous cite le texte
Toute année d'etudes commencée par l'etudiant doit faire l'objet du reglement total de la scolarité annuelle selon les echeances précisées dans l convention d'inscription
Le non paiement des droits de scolarité peut entrainer des consequences grave pour l'etudiant, comme la suspension de ses etudes ou l'annulation de son inscription. L'ecole peut egalement poursuivre l'etudiant pour le recouvrement des frais impayés